



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU MARDI 25 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 25 juin à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Vimpelles, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaient Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CAPMARTY André, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur POULAIN Michel, Madame BENOIT Florence

Suppléant(s) en situation délibérante :

Madame MORIETTE Elisabeth, Monsieur JAQUET Gérard, Monsieur MARTIN José, Madame AUGÉ Lyne, Monsieur CORBISIER Bruno

Excusés :

Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur FARSSAC Pascal

Absents :

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Madame VO VAN Danielle, Madame PASSERON Agnès

Pouvoirs :

Monsieur FENOT Jean-Paul a donné pouvoir à Madame CHANTRAIT Françoise ; Madame VILLIERS Nadine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger ; Monsieur PIONNIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick ; Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame CHARLE Anne-Marie

Nombre de délégués en exercice : 58				
Présents : 46	Votants : 50	Pouvoirs : 4	Absents : 7	Excusés : 5
Date de convocation : 12 juin 2019				

Le quorum étant atteint, le Secrétaire de séance désigné, le Conseil peut valablement délibérer.

A – APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE


En l'absence de remarque, le procès-verbal de séance de Conseil du 14 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

B – DELIBERATIONS

B – 1) Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Ce projet a suscité une mobilisation importante des élus, du public et des partenaires. En témoignent les : 42 cellules communales, 18 journées d'ateliers, 5 journées de





permanences, 6 réunions de comité de pilotage, 2 réunions des personnes publiques associées, 1 réunion avec la DDT, 1 conférence des Maires, 1 réunion sur les OAP, 4 réunions sur les STECAL, 12 réunions publiques, 3 séances de Conseil communautaire.

Il est aujourd'hui proposé d'arrêter le projet de PLUI, projet qui se veut être la traduction des orientations à la fois du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) que les Conseils municipaux ont approuvé à la majorité.

Dès lors, le projet pourra être soumis pour avis aux Conseils municipaux des Communes (dans les 3 mois). Le projet de PLUI sera également soumis aux personnes publiques associées et à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Puis il sera confronté aux intérêts particuliers à travers l'enquête publique. Les modalités de déroulement de l'enquête publique seront précisées par arrêté. Une fois l'enquête close, la commission d'enquête disposera d'un mois pour traiter l'ensemble des avis et doléances, puis d'un mois supplémentaire pour remettre son rapport.

Le Conseil communautaire, à la majorité, compte tenu de quatre abstentions, décide d'approuver le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

B – 2) Convention de Mise en place service facturier du Bassée Montois

Le périmètre des opérations porte sur la dépense (hors dépenses de rémunération des personnels et des élus communautaires) et la recette. Par ailleurs, le SFACT assurera la fiabilisation des tiers (créanciers et débiteurs) ainsi que l'accompagnement des fournisseurs dans leur obligation de transmission électronique de leurs factures.

Le SFACT est composé d'une équipe mixte regroupant à la fois des agents de l'ordonnateur et de la trésorerie: 2 agents de la collectivité et 2 agents de la DGFIP (2 jours par semaine). La dotation initiale en emploi (1,6 ETP) fera l'objet d'ajustement en fonction de la montée en charge du service par l'ajout de nouvelles collectivités à la future convention constitutive du « service mutualisé dépenses et recettes ». A cet égard, il est prévu qu'au fur et à mesure de ces nouvelles adhésions, la Communauté de Communes augmentera les ressources intégrées dans le « service mutualisé dépenses et recettes ».

Le service facturier commencera à fonctionner au 16 septembre 2019.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention de Mise en place service facturier.

B – 3) Promesses de vente de parcelles de la ZAE

L'opportunité est offerte de vendre une parcelle de la ZAE de 14 180 m² au prix de 200 000 Euros pour accueillir un atelier d'armatures (ferraillage, treillis soudés) destinées à la construction. L'entreprise intéressée a été proposée par l'Agence de l'Hôtel de Ville avec un enjeu de création rapide de 30 emplois. La signature de la promesse de vente est prévue en juillet 2019 et l'acquisition effective en 2020.

Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la promesse de vente correspondante.

C – QUESTIONS DIVERSES :

C – 1) Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

La loi permet dorénavant l'externalisation de l'instruction. Cette possibilité n'est pas dénuée d'intérêts et s'inscrit comme un gage de sécurité:

- continuité du service en cas d'absence des instructrices ;
- assistance juridique dans ce domaine et pour des dossiers pointus;
- assistance juridique pour la mise en œuvre du PLUI, en cas de contentieux ...

Il est rapporté avoir été acceptée la proposition du cabinet IngESPACES à Champs-sur-Marne. Le recours à ce prestataire n'interviendra que ponctuellement et seulement si le besoin s'en fait sentir.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h00.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Le...'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'L' and a horizontal line underneath.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

